

Uruguay

l'emblème de la Croix-Rouge, la Direction, se basant sur le décret du gouvernement suprême du 16 juin 1918¹, protesta auprès des autorités locales qui firent aussitôt droit à leur réclamation.

Nous ne pouvons qu'adresser un éloge bien mérité aux autorités de la capitale qui interdirent l'usage de l'emblème de la Croix-Rouge pendant le carnaval.

Venezuela

Composition du Conseil suprême.

Le général Juan Vicente Gomez, président de la République, *président honoraire*; D^r F. Rincon Gonzales, archiprêtre de Caracas et Vénézuéla. MM. les ministres de l'Intérieur, de l'Extérieur, de la Guerre et de la Marine, de l'Instruction publique, D^r Augustin Aveledo, *vice-présidents honoraires*; D^r Francisco Antonio Risquez, *président du Conseil*; D^r David Ricardo, D^r Salvador Alvarez Michaud, *vice-présidents*; D^r Vicente Lecuna, *trésorier*; M. Guillermo A. Suarez, *sous-trésorier*; D^r S. de Jongh Ricardo, *secrétaire général*; D^r Jesus Rafael Risquez, M. Inocente Palacios Hernandez, *secrétaires* et 15 membres.

Comité central de Dames.

M^{me} Cecilia de Alvarez Lopez Mendez, *présidente*; M^{me} Maria Luisa de Wolff et M^{lle} Isolina Oquendo, *vice-présidentes*; M^{me} Cachi de Corao, *trésorière*; M^{lle} Rosario Bermundez, *vice-trésorière*; M^{lle} Ernestina Daumen, *secrétaire*; M^{lle} Emilia Piton, *vice-secrétaire*; et 14 membres.

¹ Nous avons publié ce décret en 1918 (voy. *Bulletin international*, 1918, t. XLIX, p. 547, et plus tard la loi uruguayenne du 16 juillet 1919 concernant l'usage du nom et du signe de la Croix-Rouge. (Voy. *Bulletin international*, 1921, t. LII, p. 572).

Venezuela

Assemblée générale du 13 août 1922¹.

Le Bulletin de la Croix-Rouge vénézuélienne de septembre 1922 rend compte de l'assemblée générale de cette Société, tenue à Caracas le 13 août dernier.

Le nombre des membres à Caracas est de 251 messieurs et 223 dames, soit 474 membres contre 316 de l'année précédente. La proportion des membres est de 4 pour 1,000 habitants, et si l'on considère la population totale du pays, la proportion devient beaucoup plus faible.

Les recettes s'élèvent à 28,980 bolivars et les dépenses de 22,611.

Des comités se sont constitués à Valence, Maracaïbo, la Guaira. La Croix-Rouge vénézuélienne projette de créer une estampille à son bénéfice et espère obtenir un impôt de 5 à 10% sur les entrées dans les spectacles.

La Croix-Rouge vénézuélienne s'est efforcée de grouper en une fédération toutes les Sociétés qui s'occupent de la protection de l'enfance.

¹ *Boletín de la Cruz Roja venezolana*. 3^{me} année, n° 9. — Caracas Cuji a Punceres n° 7, septembre 1922. In-8, 16 p.